

ABONNEMENT.

SAUMUR

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 JANVIER

Chronique générale.

Résultat des élections sénatoriales.

On lit dans la Gazette de France :
« Le résultat du scrutin sénatorial a vive-
ment surpris les ministériels. Ils perdent
des départements les plus considérables
comme le Nord et le Pas-de-Calais qui à
eux deux ont 35 députés à élire. Ils sont
battus dans l'Aveyron, le Finistère, l'Orne,
qui en auront 22 à élire, ils se croyaient
certains du succès dans ces cinq départe-
ments.

« Ils croyaient que M. Bocher serait battu
dans le Calvados et il est élu à une très-
forte majorité.

« M. le duc de Broglie n'a que dix voix
de minorité dans un département où ses
amis eux-mêmes pensaient qu'il serait battu
à 50 voix au moins.

« En résumé, 20 conservateurs sont
élus, nous ne comptons pas sur le succès
de plus de 44. Nos amis vaincus obtien-
nent, malgré la proportionnalité arbitraire
créée par M. Jules Ferry, des minorités très-
considérables et qui dépassent toutes nos
espérances.

« Pendant que les dépêches arrivaient,
M. Ferry se promenait dans le jardin du
ministère de l'intérieur, ne pouvant pas con-
tenir son dépit. On disait qu'après ces
résultats, le scrutin de liste était fort me-
nacé. »

On recommence à s'occuper de plus en
plus activement des prochaines élections
législatives et du projet qu'aurait le gouver-
nement de hâter le moment où elles s'ouvri-
ront.

Sans doute, dit à ce propos le Français,
le ministère se rend bien compte que la si-
tuation actuelle est loin d'être favorable.
Mais il craint qu'en attendant elle ne de-
vienne pire encore, que la crise agricole ne
soit devenue plus douloureuse, la banque-
route de nos finances plus visible, le péril
de la guerre de Chine plus indéniable, et
aussi la réaction conservatrice et monar-
chique plus décisive. Nous ne prétendons
pas, sans doute, que le gouvernement et les
intéressés de la Chambre aient un parti
arrêté. Dans le désarroi où ils sont, on con-
clut d'ordinaire plutôt à ajourner qu'à
brusquer les événements. Cependant, la
rumeur d'une dissolution anticipée prend
trop de consistance pour que nous ne la
signalions pas à nos amis et que nous ne
les engageons pas en tout cas à se tenir
prêts. Qu'ils agissent comme si les élections
devaient se faire au mois de mai.

Le comité impérialiste qui a déjà renié le
prince Jérôme et lui a opposé, comme repré-
sentant du parti bonapartiste, le jeune
prince Victor, se trouve en proie à des dis-
sentiments. Si le groupe de fidèles impéria-
listes ne peut trouver l'accord sur le terrain
électoral, comment, à plus forte raison, s'en-
tendra-t-il sur le programme politique, au-
trement complexe ?

La majorité du comité est d'avis qu'une
alliance complète avec le parti monarchique
est une nécessité d'ordre conservateur. Le
prince Victor se décidera difficilement à
faire une manifestation personnelle pour
consacrer cette alliance. Le Figaro fait
preuve de perspicacité en affirmant que les
dissentiments des Victoriens ne s'épuiseront
guère « et qu'ils ne feront en somme que
hâter l'unification d'un grand parti conser-
vateur royaliste. »

La candidature officielle fleurit à Paris.
La Ligue l'affirme. M. Spuller, dit-elle, est
« bel et bien un candidat officiel, dans toute
la force du terme. » « Nous tenons de source
absolument sûre que le gouvernement s'est
livré, depuis plusieurs jours, au pointage
des voix que, dans le collège sénatorial, sem-
blaient acquies à M. Spuller. C'est au vu de
ce pointage que M. Spuller, d'accord avec

le ministère de l'intérieur, a posé sa candi-
dature. »

Plusieurs journaux commencent une
campagne contre l'institution des sous-pré-
fets. On fait remarquer, non peut-être sans
raison, qu'avec les nouveaux moyens de
communication, le sous-préfet est un meuble
absolument inutile, voire même incommode.
Oui, mais les sous-préfectures servent à
loger beaucoup d'électeurs ou fils d'élec-
teurs, bien votants, et les contribuables ne
sauraient payer trop cher le plaisir d'entre-
tenir les marmitons de cette cuisine électo-
rale qui empoisonne la France.

La Ligue prend violemment à partie le
cabinet et ses agents à l'occasion des per-
quisitions opérées dans les bureaux du Cri
du Peuple et aux domiciles des rédacteurs
de ce journal. Elle a dénoncé avec raison
les saisies de papiers personnels, et les bris
de portes accomplis, dit-elle, « avec un dé-
ploiement de violence qui en marque plus
encore la gravité ».

Elle se plaint de ce que « serruriers et
magistrats aient travaillé de compagnie » en
cette occasion.

Elle menace enfin M. le garde des sceaux
d'une interpellation dès la rentrée du Parle-
ment.

Or, dans ce même numéro, la Ligue publie
sous le titre : « Souvenir d'un préfet de police »,
l'intéressant récit...

Des crochetages de portes de couvents ?...
Non, mais de l'affaire de M^{lle} Bernage et de
la saisie de la Lanterne. Nous y lisons cette
phrase : « J'avais affirmé mon autorité, dit
M. Andrieux, par l'abus même que j'en avais
pu faire ». Si M. Andrieux s'avise d'inter-
peller lui-même le gouvernement, on ne
manquera pas de lui crier : « Mais tournez-
vous de grâce et l'on vous répondra ».

Le Tonkin où l'on meurt.
L'Avenir militaire, parlant de la partie
nord du Tonkin où va s'étendre mainte-

nant notre action militaire, s'exprime ainsi :

« La contrée que le gouvernement ne
voulait pas d'abord conquérir et qu'il va
occuper par obéissance, a été décrite dans
des documents officiels. On peut consulter
le rapport de M. Leroy. C'est un massif
montagneux désigné par les Annamites par
le nom de « Tonkin où l'on meurt », con-
trée qui ne produit rien, sinon la fièvre.
M. le président du conseil lui-même se
vanta à une autre époque d'avoir repoussé
les Chinois dans ce « massif montagneux »
dans lequel il leur est impossible de
» trouver leur subsistance, »

« Ainsi, c'est une contrée désolée et plus
inhospitalière encore aux Européens, qu'il
s'agit de conquérir. Où est l'avantage de la
possession quand la paix sera faite ? Mais
surtout où sont les chances de paix ? Si la
prise des villes et d'un pays relativement
fertile dans le Delta n'a pas décidé la Chine
à traiter, comment la prise d'un désert la
forcerait-elle à se soumettre ? »

SCIENCES. — La réforme horaire. — Le
ministre de l'instruction publique vient d'ins-
tituer une commission chargée d'examiner
l'opportunité et les conséquences de l'exten-
sion du système décimal aux mesures de
l'espace angulaire et du temps.

Cette extension a été proposée au Con-
grès de Washington par M. Janssen, dé-
légué de la France, et a été approuvée
par 21 puissances sur 24 représentées au
Congrès.

C'est pour donner suite à l'initiative prise
par le délégué français, que le ministre vient
d'instituer la commission en question.

Celle-ci, qui sera présidée par le minist-
tre, a pour vice-présidents : MM. Faye, de
l'Institut, président du Bureau des longitu-
des, et Janssen, de l'Institut, directeur de
l'Observatoire de Meudon.

Les membres sont :
MM. d'Abbadie, Bouquet de la Grye,
Cornu, Darboux, Dupuy de Lôme, Hervé-
Mangon, Jordan, Maurice Lœwy, Mascart,

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE V

LE SORCIER (suite).

Vers une heure, la cérémonie faite et la noce
revenue au Centre, on se mit à table. Le repas fut
extrêmement gai. On mangea et on but beaucoup,
on parla de Rouget tout le temps, on fit des paris à
son sujet, et au dessert on chanta force chansons.

Chaque chanteur avait sa manière. Le premier,
Mareau lui-même, avait le genre gai : il fit entendre
une joyeuse chanson à boire. Huau, qui se leva le
second, avait le genre mélancolique ; il roucoula
une complainte sur la mort fatale d'une jeune
personne abandonnée par son amant ; Fauchoux
entonna bruyamment une chanson militaire pour
réveiller l'auditoire assoupi par le vin blanc, la
forte nourriture et la complainte de Huau. Le père
Pouplard voulut lui-même faire entendre une
chanson du bon vieux temps, comme il disait : mais
sa chanson fit rougir les jeunes filles, elle n'était
pas assez convenable.

Enfin la nouvelle mariée fut priée de daigner se
faire entendre aussi.

— Elle chante si bien ! disait Mareau tout atten-
dri.

— C'est comme un rossignol au fond des bois !
ajoutait le fils Mareau, qui, d'après le bruit public,
n'aurait pas été fâché d'être le marié.

La jeune femme céda aux sollicitations des con-
vives, écarta sa chaise, but un léger coup, s'essuya
les lèvres, toussa et commença de sa forte voix :

Tu demandes, Marie,
Si l'amour est trompeur ?
Si deux fois dans la vie
L'on peut donner son cœur ?

REFRAIN

Non ! non ! mon ange (bis),
Jamais l'amour ne change !
Comme le ciel,
L'amour est éternel ! (1)

Il y avait cinq ou six couplets, que l'auditoire
applaudit à outrance.

Le dîner fut long : on se leva de table vers quatre
ou cinq heures, et la plupart des invités se dispo-
sèrent à partir, imitant les nouveaux mariés qui
partaient le soir même pour Sablé.

Mareau, qui commençait à être fatigué, ne tint
auprès de lui, avec beaucoup d'instances, que les

(1) Nous avons souvent entendu chanter cette chanson
dans les noces des campagnes angevines. Le rythme en est
aussi banal que la poésie. Il invite doucement au sommeil.

braconniers, amis de Rouget, en leur disant qu'il
leur réservait une surprise pour la soirée.

Quand le fermier fit cette proposition au père
Pouplard, le vieux braconnier de Daumeray se mit
à rire malignement :

— Oh ! oh ! dit-il, cache mieux ton jeu, mon
brave Mareau. Si tu crois que je n'ai pas deviné ?...
— Qu'avez-vous deviné ?

— Eh ! qui donc l'a donné ce beau quartier de
chevreuil que tu as servi pendant le repas ? C'est
Rouget, sans doute, et j'ai bien vu que tu réservais
une belle part pour lui. Il va sans doute arriver
tout à l'heure.

— Décidément, père Pouplard, il n'y a rien à
vous cacher. Eh bien, oui ! j'attends notre ami le
braconnier qui couchera ce soir au Centre.

— Il n'y a pas de danger ? tu as bien pris tes
précautions ?

— Oui.

— C'est que les gendarmes ont dû surveiller la
noce et doivent bien penser que Rouget n'est pas
loin. Ils sont furieux, dit-on, d'un mauvais coup
que le brigadier de Précigné a reçu cette nuit du
commissaire de Durtal.

— Je sais cela. C'est justement ce qui me ras-
sure. On ne fera pas deux expéditions, coup sur
coup.

— Méfie-toi, Mareau ! méfie-toi. On te surveille,
et tu as des voisins qui ne sont pas solides.

Comme il achevait ces paroles, le père Pouplard
se retourne vivement. Un grand bruit de voir se
faisait entendre, et un groupe d'hommes apparut,
portant en triomphe le braconnier de Daumeray.

Huau venait devant, portant le fusil de Rouget ;
Fauchoux et Besson entouraient leur ami. Quant à
Rouget, tout confus de tant d'honneur, il donnait
le bras à ses deux voisins.

— Vive Rouget ! cria Huau.
— Vive Rouget ! répétèrent Mareau, le père
Pouplard et les autres braconniers que nos lecteurs
ont vu au carrefour de la Mort-au-Brac.

— Allons, mes amis, dit le fermier ; maintenant
que tous nos invités sont partis et que nous voilà
seuls, en famille, rentrons au logis et reposons-
nous.

— C'est cela, ajouta Besson. Rouget nous racon-
tera ce qui s'est passé, cette nuit, aux Gatz.

— Non, reprit Fauchoux. Nous le laisserons
dîner tranquillement. Il a grand besoin d'un
bon repas.

Une demi-heure après, les braconniers étaient
assis à la table du père Mareau ; Rouget mangeait
de grand appétit la tranche de chevreuil réservée
pour lui, et les autres buvaient. Une vieille bou-
teille avait été mise de côté ; elle acheva de mettre
en train les joyeux convives.

Puis, le braconnier de Daumeray raconta l'acci-
dent arrivé à Jaberg, et amusa beaucoup ses amis

le colonel Perrier, Philips et Rolland, de l'Académie de sciences.

MM.

Blavier, inspecteur général, directeur de l'École supérieure de télégraphie;

Caspari, ingénieur hydrographe de la marine;

De Chancourtois, inspecteur général des mines;

Clavery, directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères;

Gréard, de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris;

Le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers;

Noblemaire, directeur général des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée;

Le général Peaucellier, commandant le génie de la 48^e région.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

De divers côtés, on nous annonce que l'amiral Courbet aurait éprouvé un échec devant Kelung.

L'*Intransigeant* écrit à ce sujet :

« On nous assure, à la dernière heure, que le ministère de la marine aurait reçu de l'amiral Courbet une dépêche des plus alarmantes.

» Les troupes françaises qui occupent Kelung ayant tenté de dégager, par une sortie, les abords de la place — cernée de très-près par les Chinois — auraient été vigoureusement repoussées.

» Il y aurait eu quatre-vingts hommes tués et beaucoup de blessés.

» Le gouvernement, redoutant l'effet que ces nouvelles désastreuses ne peuvent manquer de produire sur l'opinion publique, aurait résolu de garder secrète la dépêche de l'amiral Courbet jusqu'après les élections sénatoriales. »

Londres, 24 janvier. — Le *Times* publie la dépêche suivante :

Hong-Kong, 24 janvier.

» Un engagement a eu lieu à Kelung. Les Français ont été repoussés. On dit que leurs pertes sont considérables. Les détails manquent. »

D'autre part, l'agence Reuter a reçu la dépêche suivante de Hong-Kong :

« Des nouvelles reçues ici annoncent que les Français ont attaqué les positions chinoises près de Kelung et ont été repoussés après un combat acharné.

» Les Français ont eu 75 hommes tués ou blessés.

» Une attaque combinée à Kelung et à Tamsui est imminente. »

LA DYNAMITE A LONDRES.

Londres, 24 janvier, 4 h. soir.

Deux explosions ont eu lieu à quelques minutes d'intervalle dans le palais du Parlement : une dans la crypte de Westminster-

Hall, l'autre dans une tribune publique.

On croit à des explosions de dynamite.

Les dégâts sont considérables.

Un individu a été arrêté.

Londres, 24 janvier, 4 h. 20, soir.

La seconde explosion a eu lieu dans le couloir conduisant à la tribune publique.

L'extrémité occidentale de la salle des Communes est en ruines.

Toutes les vitres de la façade de Westminster-Hall sont brisées.

Deux policemen ont été blessés.

Une autre explosion a eu lieu, à 2 heures, sur une terrasse de la tour de Londres.

Londres, 24 janvier, 5 h. 30, soir.

L'explosion qui a eu lieu tout auprès de la Chambre des Communes a causé de grands dégâts dans la salle même, surtout à l'endroit où a lieu la division des membres de la Chambre lors des votes, c'est-à-dire dans le voisinage du fauteuil du *Speaker*, fauteuil qui a été brisé.

Le hall central où viennent aboutir les couloirs conduisant aux deux Chambres est également très-endommagé.

Les blessures des deux agents de police qui se trouvaient dans Westminster-Hall, au moment où a eu lieu l'autre explosion, sont très-graves. L'état de l'un de ces agents est désespéré.

Un visiteur qui se trouvait également là a été grièvement blessé.

La troisième explosion, qui s'est produite à la Tour de Londres, a eu lieu à deux heures, dans la partie du monument appelée Tour Blanche, où sont emmagasinés des fusils. De nombreux visiteurs s'y trouvaient au moment de l'explosion.

L'édifice n'est pas endommagé extérieurement.

Cinq personnes ont été blessées et, parmi elles, deux femmes dont l'état est grave.

Aucune arrestation n'a encore été faite pour ce troisième attentat.

Londres, 24 janvier, 7 h. soir.

D'après l'enquête faite sur les lieux, la dynamite a dû être placée au second étage de la Tour Blanche. Les trois étages ont été démolis. Plusieurs centaines de fusils ont été endommagés.

Le samedi, l'entrée de la Tour est libre ; il y vient donc plus de monde que d'habitude. L'auteur de l'attentat a probablement choisi ce jour pour son crime, afin de faire des victimes tout en détruisant l'édifice. Heureusement, quatre personnes seulement ont été blessées. Une d'elles a eu la jambe cassée, et une autre l'oreille emportée.

Le samedi est le seul jour de la semaine où les visiteurs sont admis à visiter le Parlement. L'auteur de l'explosion a probablement pénétré dans le palais en même temps que les visiteurs et s'est éloigné après avoir déposé les matières explosibles.

Quant à l'explosion de la crypte de Westminster, il paraît qu'une dame a appelé l'attention de deux policemen sur un paquet placé sur l'escalier qui conduit de la chapelle souterraine à Westminster-Hall. Les agents prirent le paquet ; mais l'explosion se produisit comme ils l'emportaient. Les

replongés dans le profond silence des champs et des bois. Il fut entendu que Rouget couchait dans le grenier à foin, et non, comme d'habitude, sur une barge de paille, à cause de la pluie qui pouvait tomber toute la nuit.

Quant à Mareau, sa femme et son fils, ils se couchèrent, comme à l'ordinaire, dans leurs lits, au rez-de-chaussée.

Vers neuf heures, tout le monde ronflait à la ferme du Centre.

La nuit était obscure et froide ; une petite pluie tombait sur les feuilles mortes, les oiseaux de nuit se taisaient.

Tout à coup, un homme sortit avec précaution du gros buisson où Rouget s'était caché le matin. Cet homme portait l'uniforme de la gendarmerie : son tricorne était carrément posé sur ses cheveux gris ; sa démarche militaire, sa rude moustache, ses mouvements vifs dénotaient l'ancien soldat.

Cet homme était le vieux Michel, qui avait aperçu les braconniers sortant du Centre, et avait reconnu la voix de Rouget.

— Pour le coup, je le tiens ! pensait-il, et je l'aurai, mort ou vif, suivant les ordres que j'ai reçus.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

agents furent grièvement blessés. Une personne qui se trouvait là a également été atteinte.

Londres, 24 janvier, 11 heures.

Deux personnes qui avaient été arrêtées ont été relâchées. Il paraît que tous les visiteurs de la Chambre des Communes ont couru dans Westminster-Hall afin d'apprendre la cause de la première explosion, c'est-à-dire celle de la crypte. C'est la raison pour laquelle ils ont échappé à l'explosion de la Chambre des Communes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 janvier.

La séance actuelle a été très-agitée et des réalisations se sont produites sur les nouvelles politiques à l'extérieur qui seraient peu encourageantes.

Nos fonds publics ont été assez éprouvés et fléchissent : le 3 0/0 à 79.97, l'amortissable à 81.75 et le 4 1/2 à 110.02.

Le groupe du Crédit Foncier est relativement bien tenu. L'action vaut 1,320. Du reste, cette valeur et ses obligations sont tout à fait à l'abri des fluctuations du marché.

Les actions de la Banque d'Escompte ont un marché satisfaisant et contrairement à la majeure partie des valeurs de la cote, gagnent du terrain à 550 fr.

La Générale s'inscrit en reprise à 488.75.

Le cours de 332 coté aujourd'hui par le Rio-Tinto doit attirer les capitaux de placement, car ces titres ne sont pas à leur valeur réelle.

Nous enregistrons quelques achats en Chemins Méridionaux au cours de 666 fr.

Les bruits de mobilisation de l'armée d'Italie qui ont été mis en circulation font fléchir l'Italien à 97.10.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Les conservateurs ont remporté hier, dans le département de Maine-et-Loire, un éclatant succès.

M. BLAVIER a été élu par 665 voix, contre M. MAILLÉ qui n'en a eu que 298.

Écart, 367.

Cet échec pour les républicains dépasse toutes leurs prévisions. Les électeurs sénatoriaux reflètent évidemment l'esprit des populations, et on peut déduire du vote d'hier que la République perd de plus en plus du terrain dans les masses. C'est de bon augure pour les élections générales qui vont nous arriver beaucoup plus tôt qu'on ne pense généralement.

A quoi a servi toute la rage des opportunistes contre M. Blavier ? N'était-ce pas, ainsi que nous l'avons dit, la meilleure preuve qu'ils redoutaient son triomphe ? Et il est plus complet encore qu'ils ne se l'imaginaient.

LA FÊTE DE NUIT SUR LA GLACE.

Aura-t-elle lieu ? N'aura-t-elle pas lieu ? Telle était la question que l'on se posait samedi et hier matin. Le jour, le thermomètre montait d'une façon désespérante... pour la fête ; mais le soir, il semblait se mettre de la partie, et d'une façon qu'on eût dit intelligente : il baissait de 3 et 4 degrés au-dessous de zéro. Aussi, sous le regard de Phœbé, la glace regagnait la nuit la force que le soleil lui avait fait perdre le jour.

Hier, toute la journée, les amateurs se sont montrés ardents à courir sur la glace, à glisser en traîneaux, à paliner dans tous les sens et toutes les directions. L'épreuve était faite.

Le soir, longtemps avant 7 heures, une jeunesse empressée occupait le skating, et au moment où la fête officielle commençait, des centaines de lanternes vénitienes couraient sur la glace. Du pont Napoléon, de la place et du quai de la gare d'Orléans, l'effet était magnifique : toutes ces lumières de diverses couleurs semblaient autant de feux follets qui émergeaient du sein des eaux et couraient les uns après les autres. Les bonnes vieilles n'eussent pas manqué de donner une interprétation fatidique à ces croissements confus et multiples.

L'Harmonie Saumuroise avait répondu à l'appel qui lui avait été adressé et a fait entendre plusieurs morceaux de son répertoire. La foule était accourue autour des exécutants et les applaudissements ne leur ont pas été ménagés ; ils ont même pu entendre à diverses reprises des vivats chaleureux.

De temps à autre, des fusées d'artifice s'élevaient de l'île Maffray ou de l'île Ponneau ; un tonneau de goudron brûlait sur la rive et jetait au loin sur les patineurs une vive lumière. Enfin, à chaque instant, les feux de Bengale coloraient de leurs nuances variées la foule compacte qui stationnait depuis l'Abattoir jusqu'à la place du Roi-René, et encombrait le trottoir du pont Napoléon jusqu'à la gare.

Nous craignons que la recette pour les pauvres n'ait pas répondu aux espérances que l'on avait eues. Un enfant seulement se tenait à l'entrée de l'avenue de l'Abattoir ; c'était insuffisant, et aussi il n'était pas assez connu.

Nul doute, qu'avec un froid plus intense, plus de temps pour les préparatifs de cette réunion et le concours de plusieurs, on eût obtenu une fête plus complète encore, et une recette plus fructueuse pour les pauvres. Espérons que cette tentative, qui fait honneur au promoteur désintéressé, inspirera une autre année les amateurs de patinage désireux aussi de soulager les misères dans la saison rigoureuse.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe d'opéra, qui marche de succès en succès, nous donne ce soir une représentation du *Petit Duc*, le charmant opéra-comique de Lecocq. Les principaux interprètes, M^{lle} Dupouy, M^{me} Cantrelle, M^{me} Marie Soll, MM. Dechesne et Lamy peuvent être certains de conquérir de nouveau les suffrages d'un nombreux public.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

On lit dans le *Pays* :

« L'égalité républicaine !

» Dans un grand nombre de villes importantes, des souscriptions s'ouvrent pour venir en aide aux victimes du chômage et de la rigueur de la saison.

» Les Bureaux de bienfaisance républicains, d'après leur organisation, sont dans l'impossibilité de subvenir aux besoins des infortunés qui réclament des secours ; puis de nombreuses plaintes sont formulées chaque jour contre ces Bureaux de bienfaisance auxquels on reproche leur partialité dans la distribution des rares secours qu'ils accordent.

» Tout indigent ou tout malheureux ouvrier qui n'a pas donné des gages de civisme républicain est rigoureusement exclu de la répartition des maigres secours accordés à la dernière extrémité. »

SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE. — CONCOURS DE NANTES EN 1885.

On nous prie d'informer les éleveurs que le Concours hippique de la circonscription de l'Ouest s'ouvrira à Nantes, cours Saint-Pierre, le 4^{er} mars, pour se terminer le 8.

Le programme des prix, encore augmenté cette année, contient 286 prix pour la somme de 54,087 francs.

Ce programme se compose de prix de classes, d'attelage et de selle, de poulains et poulaches de trois ans sans dressage, de trotteurs et de chevaux sautant les obstacles, et de prix internationaux pour chevaux et voitures de maîtres, ainsi que de chevaux de trait attelés à toutes espèces de voitures propres à ce genre de service.

Un incident assez grave s'est produit mercredi au tirage au sort, à Lussac (Vienne).

Au moment où l'avant-dernier conscrit allait mettre la main dans le sac, on s'est aperçu qu'il restait dans la corbeille 8 numéros.

Il y en avait donc 6 de trop.

On se demande comment une pareille erreur peut se produire.

Nous croyons qu'un tirage au sort ne peut jamais s'annuler.

Mais les conscrits qui ont été lésés dans leur intérêt peuvent demander des dommages-intérêts au fonctionnaire coupable de l'erreur.

En effet, quand il y a des numéros en trop, les chances de tous les conscrits sont changées. Ceux qui ont pris de bons numéros prétendent avec raison s'y tenir ; ceux qui en ont de mauvais auraient pu en avoir de bons.

Comment une pareille erreur a-t-elle pu se produire ? Ou bien, à la sous-préfecture de Montmorillon, on ne sait pas faire une

en leur faisant le récit des terreurs de la vieille Catherine.

— J'irai le voir en m'en allant, cette nuit, dit le père Pouplard.

— Elle croira encore que c'est le sorcier, répondit Rouget, et elle ne vous ouvrira pas.

— On verra bien !

— J'irai avec vous, dit Faucheu, et au besoin, je descendrai encore par la cheminée, comme Rouget.

— Tu en es bien incapable ce soir, mon pauvre ami, reprit Mareau ; tu as trop bu, tu te casserais le cou.

A sept heures du soir, les braconniers devaient encore au coin du feu ; enfin, le père Pouplard donna le signal de la retraite. Mareau fermait déjà un œil ; quant à son fils et à sa femme, ils dormaient sur un coin de la table.

— En route ! s'écria l'intrépide vieillard. Voyageurs pour Durtal, La Flèche, Précigné, Morannes, l'omnibus vous attend !

— Est-il gai, ce père Pouplard, dit Huau. Il rira jusqu'à son dernier jour.

— Pourquoi pas, jeune homme ? répondit le doyen des braconniers. Il n'y a pas de mal à plaisanter de temps en temps. Ce n'est pas toujours fête, comme dit ce brave Potard qui manquait à la noce.

Quelque temps après, la ferme du Centre était

addition et on se sera trompé de 6 en additionnant les conscrits de tout le canton; ou bien on ne sait pas compter jusqu'à 104, puisque, pour 104 conscrits, on a mis 110 numéros.

A moins qu'on n'y sache pas lire les chiffres et qu'on y ait pris un zéro pour un 6.

Dans tous les cas, on est bien léger, à la sous-préfecture de Montmorillon. On y procède, sans le moindre sérieux, aux opérations les plus graves.

Comment en serait-il autrement?

Les fonctionnaires sont si occupés de faire de la politique à tort et à travers qu'ils négligent leurs obligations; on a le temps de vexer, de molester les conservateurs; on n'a pas le temps de vérifier des chiffres et de compter des bulletins.

Quel est l'auteur de la bévue commise à Lussac? On dit le sous-préfet de Montmorillon ou le secrétaire de la sous-préfecture.

M. le sous-préfet de Montmorillon, qui est M. Guéritault, n'est pas un nouveau venu dans l'administration.

Il est un sous-préfet de fraîche date, mais il était conseiller de préfecture depuis quelques années.

Espérons que M. le conseiller de préfecture opérera moins légèrement comme magistrat qu'il ne le fait comme sous-préfet. Sans cela, il nous faudrait plaindre les justiciables autant que nous plaignons les conscrits du canton de Lussac, qui ont pris de mauvais numéros par la faute de l'administration sous-préfectorale de Montmorillon. (Journal de l'Ouest.)

A propos d'un bal officiel à la préfecture de Poitiers, nous lisons dans le Journal de la Vienne :

« Dans une ville du département, existe un cabaret borgne tenu par un radical de la plus belle eau, soit dit sans l'offenser et dans le cas où l'eau lui causerait quelque répulsion.

» Ce cabaretier est vice-président d'un conseil ou d'un syndicat quelconque...

» Resté veuf, il y a quelque temps, il épousa sa servante...

» Il reçut une invitation au bal de la préfecture... Et il résolut d'y aller...

« J'ironisais disais Madame à ses voisines ébahies. J'avons accepté cet honneur.

» Comme j'avons pas de bonne, j'avons écrit à Monsieur le préfet que nous amènerions le moutard. Il mitra ses effets de première communion.

» En effet, le préfet fut prévenu par lettre de l'intention de son invité.

» M. Clélie l'aurait envoyé volontiers au diable ou au café chantant. Mais pouvait-il se brouiller avec un radical si influent?

» Une belle robe fut commandée pour Madame, Monsieur endossa son sifflet, et, avec l'enfant, ils débarquèrent mardi soir à la préfecture.

» Mais comme les affaires sont les affaires et qu'il ne fallait pas que les clients puissent croire que le cabaret était fermé pour

toujours, le propriétaire écrivit sur la porte :

« Fermé pour cause de bal !!! »
» Toute la ville s'en tient les côtes.
» (Absolument historique.) »

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

CORRESPONDANCE SPÉCIALE DE L'ECHO SAUMUROIS.

Paris, 26 janvier, 10 heures matin.

Voici le résultat général des élections sénatoriales du 25 janvier 1885.

Sont élus :

20 candidats conservateurs ;
40 candidats opportunistes ;
27 candidats intransigeants ou indépendants.

Publications de mariage.

Henry Vendredi, employé de commerce, et Marie-Laurence-Adèle Delhumeau, tapissière, tous deux de Saumur.

Henri-Eugène Joreau, tailleur de pierres, et Marie-Juliette Beaud, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste-Jean-Gabriel Chabanis, cavalier de manège, et Eugénie-Marie Beaumont, couturière, tous deux de Saumur.

Jean Eitel, cavalier de manège, et Joséphine Chemineau, lingère, tous deux de Saumur.

Théophile Rocher, employé de commerce, et Françoise-Adrienne-Eulalie Duday, couturière, tous deux de Saumur.

Michel-Joseph-Maxime Landais, inspecteur de l'enseignement primaire, de Saumur, et Marie-Florence-Nancy Jégen, sans profession, de Parthenay (Deux-Sèvres).

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre 0,50 c. le 1/2 kilog.; — le Café, bonne qualité, 2 fr. 20 le 1/2 kilog.; — la Bougie extra, 1 fr. 10 le paquet; — le Tapioca Brésil, 0,50 c. le paquet; — le Sagou de l'Inde, le plus économique des potages, 0,60 c. le paquet de 500 grammes.

M. MARCEY-CROSSE, médecin-dentiste diplômé à Londres et en Amérique, établi à Angers, 20, rue d'Alsace, viendra à Saumur se mettre à la disposition du public.

Il apportera, avec les inventions des Ecoles de Londres et de New-York, son expérience des procédés nouveaux de l'art dentaire.

Il sera, les vendredi et samedi, 30 et 31 janvier, installé à l'hôtel Budan, à la disposition de ceux qui auront besoin de ses services.

Consultations de 9 heures à 5 heures.

Saint Thomas, d'incrédule mémoire, ne voulut pas croire sans avoir vu. — Nous

sommes aujourd'hui presque tous de petits saints Thomas, à la sainteté près, bien entendu. Mais devant les preuves accumulées que la presse publie chaque jour, on est forcé de s'incliner devant la vérité. — M. Victor GEDON, à Saint-Clément (S.-et-O.), écrivait le 6 janvier 1885, à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris: « J'ai fait usage de 4 boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, pour ma femme qui souffrait depuis deux ans de maux d'estomac; elle saignait du nez et crachait du sang; elle n'avait pas d'appétit. Grâce à vos Pilules Suisses, elle est aujourd'hui complètement rétablie et mange d'un grand appétit. »

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'ECHO SAUMUROIS.

Sommaire du 24 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le lieutenant-colonel Roudaire; Pérou : Incendie du palais de Lima; Edmond About; Théâtre illustré : Denise, comédie de M. Alexandre Dumas; Beaux-arts; L'Horloger du village, tableau de M. Henry Mosler; Si-el-Hadj-Abd-el-Kader, ambassadeur de Tombouctou; le château de Montaigne, récemment incendié; Espagne : les tremblements de terre en Andalousie, les ruines et les campements à Alhama, le 13 janvier 1885; l'atelier du graveur surnommé Chien-Caillou. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Proverbe à compléter. — Rébus. — Explication du grand rébus 1885.

GRAVURES : M. Edmond About. — Le théâtre illustré : Denise, comédie de M. Alexandre Dumas. — M. le lieutenant-colonel Roudaire. — Pérou : Incendie du Palais de Lima. — Beaux-arts : L'Horloger du village, tableau de M. Henry Mosler. — Si-el-Hadj-Abd-el-Kader, ambassadeur de Tombouctou. — Le château de Montaigne, récemment incendié. — Espagne : les tremblements de terre en Andalousie, les ruines et les campements à Alhama le 13 janvier 1885. — L'atelier du graveur surnommé Chien-Caillou. — Echecs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GÉOPROY.

Sommaire du n° 212 (samedi 17 janvier 1885)

Courrier des enfants : Un savant de 100 ans, par A. Brébion. — Les récits de la grand'mère, par Hoffman. — Calendrier du Jeune Age : Saint Paul, par Freund. — La lampe du sanctuaire, par la baronne d'Égligny. — Sous la garde de Dieu, par M. Wendling. — L'Aveu, par Mélanie Bourotte. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE : Annonces. ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Notre confrère Ernest Détré, directeur de la Loterie des Artistes Musiciens, nous prie d'informer le public que les billets non placés au tirage du 12 mars seraient annulés en séance; conséquemment les 150,000 francs de lots de ce premier tirage ne pourraient échoir qu'aux billets en circulation. Il rappelle en même temps que les billets gagnants ou non à ce premier tirage concourent également au tirage définitif. L'intérêt des souscripteurs est donc de prendre de suite des billets pour courir ces deux chances.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 26 janvier 1885,

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy,
musique de Charles Lecocq.

Distribution :

De Montlandry.....	MM. Dechesne.
Erimousse.....	Lamy.
De Navailles.....	Demon.
Bernard.....	Hennesse.
De Montchevrier.....	Asmire.
De Méricnac.....	Hertz.
De Nauçois.....	Allemand.
De Montgrival.....	Constantini.
De Champvallou.....	Donval.
Le duc.....	M ^{mes} Dupouy.
M ^{lle} de Lansac.....	Cantrelle.
La duchesse.....	Marie Soll.
La sous-maitresse.....	Allain.
Hélène.....	Georgiane Naris.
Roger, page.....	L. Rezeau.
Gérard, id.....	Pruhomme.
Gaston, id.....	Forda.
Henri, id.....	Jazon.
Gontran, id.....	Descosse.
Julien, id.....	Marcelle.
Toinette, M ^{me} Léontine. — M ^{lle} de Champlâtre,	
M ^{me} Guilmoin. — M ^{lle} de la Roche-Tonnerre, M ^{me}	
Bastin. — M ^{lle} de Sainte-Anoume, M ^{me} Feuillerat.	
— Margot, M ^{me} Emma B... — Manon, M ^{me} Juliette.	
— Ninon, M ^{me} Lucile. — Marion, M ^{me} Jacob. —	
Mariette, M ^{me} Ernestine.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

TOURNÉE ARTISTIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
Par traité spécial et exclusif

TAILLEFER, directeur. — L. MONTI, administrateur.

JEUDI 29 janvier

Une seule représentation du grand Succès Parisien

Avec le concours des principaux Artistes
des théâtres de Paris :

M. PLET, du Palais-Royal; M^{me} Pauline LUIGNI,
des Bouffes-Parisiens; M. HOWEY, du Vaudeville;
M^{me} PROTAT, de l'Ambigu; M^{lle} DISKA, du
Palais-Royal; M. CHAMBLEY, du Palais-Royal;
M. LAGRANGE, de Cluny; M^{lle} Alice BRUNET, de
l'Odéon.

Le Voyage au Caucase

Pièce en 3 actes, de MM. E. Blavet et F. Carré,
Représentée pour la première fois au théâtre de
la Renaissance, le 3 décembre 1884.

DISTRIBUTION :

Chapuzot.....	MM. Plet.
Shamyl.....	Howey.
Durandau.....	Chambly.
Célestin.....	Lagrange.
Devornik.....	Ragnard.
Itzochik.....	Duriez.
Un garçon de chez Potin...	Briat.
Kadoudja.....	M ^{mes} Pauline Luigni.
M ^{me} Chapuzot.....	Protat.
Léonie.....	Diska.
Troïka.....	Alice Brunet.
Slangenka.....	Raymonde.

On commencera par :

AVOUÉ ET TÉNOR

Comédie en 1 acte, de MM. E. Blavet et F. Carré.

Distribution : M^{me} de La Tour-Penchée, M^{me} P.
Luigni. — Le petit clerc, M^{lle} Alice Brunet. —
Sautillard, M. Howey.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

79 Feuilleton de l'ECHO SAUMUROIS.

MARIELLE

C'est un ange et une sainte que cette jeune femme, s'écria mon hôte; nous l'appelons entre nous Fleur de France, parce qu'elle est délicate comme une fleur et belle comme la plus belle, et qu'elle a, dit-on, été élevée toute petite en France. Le duc, cet hiver, a failli la perdre. La duchesse fut si faible, si faible, qu'elle ne pouvait marcher qu'avec une extrême difficulté. Les célébrités médicales de l'Europe réunies au château traitèrent la duchesse par l'eau, le feu, le froid, le chaud, la vapeur, l'électricité, bref, les mille inventions d'à présent.

Ils espèrent la guérir, les domestiques disent qu'elle marche mieux, qu'elle peut se promener un peu au jardin. La comtesse de Méa, sa belle-mère, l'a soignée cet hiver au château. Renonçant à recevoir, elle voulait fermer ses salons, mais les médecins lui ont conseillé d'inviter la société de Florence et des environs, la distraction étant nécessaire à la jeune femme. Il y a donc dames et messieurs au château, chants et danses le soir, fête tous les jours. Vous verrez d'ici les fenêtres éclai-

rées et vous entendrez les violons grincer; belle musique, Monsieur le marin, si elle remet en santé notre bonne duchesse.

De ma chambre, on distinguait très-bien, en effet, la façade donnant sur les terrasses des parterres du jardin de devant. Je n'avais qu'à écarter le rideau et j'aurais vu les invités aller, venir, se grouper sous les orangers et se disperser, comme une nuée d'oiseaux, dans les allées et les berceaux de verdure. Maintes fois j'y portai la main, mais main retombai défaillante, je redoutais mon émotion. Un mois durant j'errai autour de sa demeure, brûlant de l'apercevoir et n'osant m'en rapprocher. Au bruit d'une voiture, d'un frôlement d'étoffe, du retentissement d'un pas sur la route, je désertais la voie frayée et m'enfonçais dans le fourré. Le bruit éteint, je revenais à la route me placer sur le passage des châtellains, et le bruissement d'une feuille, le craquement d'un grain de sable, le vol d'une hirondelle m'effarouchait, je me cachais de nouveau.

Un soir pourtant j'eus plus de courage; il y avait soirée au château, les terrasses étaient désertées, on dansait au salon. Je m'aventurai à entrer dans les jardins ouverts à tous venants invités, résolu, si je ne l'entrevois pas, à repartir le lendemain pour la France.

J'avancai, reconnaissant chaque arbre, chaque grotte, chaque pièce d'eau qu'elle me décrivait mi-

nutieusement dans ses lettres.

Je tournai une charmille, j'étais devant une fontaine, la fontaine aux colombes, un bruit de voix m'arrêta. Je me dissimulai derrière un laurier rose, et, abrité, je plongeai un regard au travers du feuillage. Des dames, un seigneur et une petite fille entouraient une jeune femme assise. Mon cœur battit, un saisissement s'empara de moi, je devinai. — Marielle! Une des dames entraînée par l'enfant s'éloigna du groupe, je la vis, c'était bien elle.

Son doux visage n'avait plus ses fines couleurs rosées, ses yeux me semblèrent agrandis, mais sa beauté resplendissait d'un singulier éclat, d'un éclat quasi céleste.

A l'interrogation anxieuse du duc, car le seigneur était son mari, elle lui répondit de ne pas s'inquiéter, qu'elle se sentait plus forte. Un peu fatiguée seulement de musique, elle venait chercher, selon son habitude, le silence et le repos du soir dans cette charmille, son endroit favori. — Valence et Amine, retournent au bal, insista-t-elle; aussitôt remise, je repartrais. Mon cher duc, reconduisez ces dames...

— Gardez-vous M^{lle} Nadine?

— M'en priez-vous?

— Votre désir est-il que nous vous laissions seule?

— Si je ne craignais de vous peiner...

— Vous obéir est mon bonheur, Marielle, dit

le duc vivement.

— Mesdames, rentrons, reprit-il, Madame la duchesse nous rejoindra quand il lui plaira de rentrer au château.

— Andrés, fit Marielle avec un sourire triste, mais d'une douceur indicible, Andréa, dans une heure je suis à vous.

Le duc et les dames se retirèrent. Marielle resta seule.

La soirée était magnifique. Des myriades de diamants diaphraient l'azur du ciel. Les parfums des fleurs et les harmonies de l'orchestre remplissaient l'air. Marielle se leva et fut s'accouder au balustre de marbre de la fontaine aux colombes. La tête penchée sur sa poitrine, elle écouta pensive le murmure de l'eau et les accords joyeux d'une valse que la brise lui apportait. Vêtue de blanc, elle personnifiait dans cette attitude l'ange du souvenir et de l'attente. Quand l'orchestre se tut, elle se signa, prit un chapelet et se mit à le réciter avec une ferveur de sainte; ses petites mains dégingandées étaient jointes, ses yeux baissés, recueillis d'amour et de foi. Aux pater, elle approchait les grains de ses lèvres et les baisait dévotement.

— Marielle, prononçai-je très-bas, mais très-distinctement, ne pouvant plus me contenir, prêt à m'élançer.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Sur baisse de mise à prix
EN SLOTS

BIENS DE MINEUR

CONSISTANT EN :
VIGNES ET TERRES
Situés communes du Coudray-Macouard et d'Artannes.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la Mairie du Coudray-Macouard, le dimanche huit février mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de deux jugements rendus sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux et dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistrés ;

Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Jean Vaugondy, tailleur de pierres, demeurant en Poitou, commune d'Artannes,

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal du mineur Auguste Vaugondy, son petit-fils, issu du mariage de la feue dame Rochereau et du feu sieur Louis Vaugondy, tous deux décédés au Coudray-Macouard,

En présence ou lui dûment appelé de M. Eugène Genet, maçon, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place, agissant au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués et par le ministère de M^e HACAULT, notaire commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessous désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION

I. — Commune du Coudray-Macouard.

1^{er} Lot

1^{er}. Trois ares soixante-dix centiares de terre, à la Haie-Drugeon, joignant au nord Patry, au sud et au levant Milleau, au couchant Sallot ;

2nd. Quatre ares soixante-quinze centiares de terre, au lieu dit les Malaquais, joignant au nord M^{me} Dubault, au sud Beausse, au levant V. Vaugondy, au couchant Boudairon ;

3rd. Dix-huit ares cinquante centiares de terre, aux Bruyères, joignant au nord David, au sud David, au levant Prisset et au couchant les Bruyères de Bron.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

2^e Lot.

1^{er}. Quatre ares soixante-quinze centiares de terre, au Grignon, joignant au nord Vaugondy, au sud Roger, au levant Mahé, au couchant le sieur Guichard ;

2nd. Trois ares cinquante centiares de vigne, au Champ-Derouet, joignant au nord V. Vaugondy, au sud Beausse, au

A reporter... 300

Report... 300

levant Thibault Antoine, au couchant Derouet et autres.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

3^e Lot.

Vingt-quatre ares vingt centiares de terre, au Champ-Lalande, joignant au nord V. Vaugondy, au sud David, au levant Boudairon, au couchant un chemin.

Mise à prix, cinq cent cinquante francs, ci..... 550

4^e Lot.

Six ares vingt centiares de vigne, sur les Ruoux, joignant au nord Ribaudeau, au sud un chemin, au levant Bouvet et au couchant Rocher.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80

II. — Commune d'Artannes.

5^e Lot.

Quatre ares quatre-vingts centiares de vigne, au moulin à vent de la Motte, joignant au nord Aubert-Noyelle, au sud un chemin, au couchant Vaugondy Joseph.

Mise à prix, quatre-vingt francs, ci..... 80

Total des mises à prix : onze cent soixante francs, ci..... 1.160

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12 ;

2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué soussigné.

Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

V. LE RAY.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 22 février 1885, à Neuillé, maison Daudet :

1^o Une maison bourgeoise, située à Neuillé, avec servitudes, cour, jardin anglais, pièce d'eau vive et jardin potager ; superficie : 60 ares ;

2^o Deux prés, joignant le jardin, contenant ensemble 1 hectare 28 ares ;

3^o Deux morceaux de vigne, aux Perrinières, commune de Neuillé, contenant 68 ares ;

4^o Un morceau de vigne, à la Huberderie, même commune, contenant 36 ares ;

5^o Et une petite campagne, sur les bords de l'Authion, au vieux bourg de Vivy, comprenant maison avec rez-de-chaussée et premier étage, cour, servitudes, jardin, prés, terre et chaussée plantée d'arbres, le tout d'une superficie de 70 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire. (59)

A VENDRE

UN

CHEVAL

11 ans.

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, successeur de M^e GOUTARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^{er}. UNE CLOSERIE, nommée la Mémerie, située au canton des Roches, commune de Neuillé, consistant en : Bâtimens d'habitation, comprenant trois chambres à cheminées, greniers au-dessus ; bâtimens d'exploitation, comprenant deux toits à porcs, une écurie et un cellier en appentis derrière la maison d'habitation et diverses pièces de terre en terre labourable et vignes ;

Le tout contenant environ 2 hectares 69 ares 20 centiares ;

2nd. Divers morceaux de terre et vigne, situés communes de Neuillé et de Vivy, contenant ensemble 1 hectare 36 ares 28 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire, ou à M. Constant GIRARD, boulanger à Vivy ; et, pour traiter, à M. GIRARDIER, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lévées. (74)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, ou à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A CÉDER

ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur
Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

EUGÈNE PONTNEUF, âgé de 21 ans, demande une place comme **nourrice**.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.
Saumur, imprimerie P. GODET.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaignons à recommander spécialement : La Femme et la Famille, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES.

Le programme comporte deux parties bien distinctes :
Éducation, Instruction, Nouvelles, Recits, Voyages, Causeries, Littérature en Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapiserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc., voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS DIVERSES.

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-mensuelle, texte seul (deux numéros par mois, chacun de 32 pages à deux colonnes) : 10 fr. — Union postale : 12 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures colorées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Ajoutons que la Femme et la Famille a pour directrice M^{lle} Julie GOURAUD, dont les nombreux ouvrages publiés dans la Bibliothèque Rose de MM. HACHETTE sont si appréciés dans les familles et les maisons d'éducation.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARRAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — —
10 — 24 — — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 —	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 —
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTEUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	3 20	8 46	»
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	3 28	8 54	»
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	3 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	»	2 11	»	8 51
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	»	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	»	4 37	»
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTEUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 —	1 55	8 35
Loudun	8 20	3 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 58	12 1

POITIERS - MONTEUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	9 18
Loudun	8 42	3 39	10 38
Montreuil	9 24	4 21	11 7